

Fiche de poste

Intitulé du poste :	Délégué interrégional du renseignement pénitentiaire (DIRP)
Corps concerné :	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (catégorie A)
Affectation :	Ministère de la justice Direction de l'administration pénitentiaire Service national du renseignement pénitentiaire (SNRP)
Localisation :	CIRP de Rennes Direction interrégionale des services pénitentiaires RENNES
Statut du poste :	PSDV
Poste profilé :	Oui

ATTENTION :

Le titulaire de ce poste est soumis à l'ordonnance n° 58-696 du 6 août 1958 modifiée, relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ; et au décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié, relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

I - Missions et organisation du SNRP

Service de renseignement au sens de l'article L. 811-4 du code de la sécurité intérieure depuis le 1^{er} février 2017, le SNRP comprend :

- Un échelon central ;
- Sous l'autorité de l'échelon central, dix cellules interrégionales (CIRP) ;
- Sous l'autorité de la cellule interrégionale territorialement compétente, des délégations locales, au sein des établissements pénitentiaires et des établissements de santé destinés à recevoir des personnes détenues.

Le renseignement pénitentiaire repose sur la collecte, le traitement et la diffusion d'informations en lien avec les risques d'atteinte à la sécurité de l'administration pénitentiaire ou aux intérêts de la société. Ses finalités, légalement encadrées, sont la prévention du terrorisme, la prévention de la criminalité et de la délinquance organisée, la prévention des évasions, et plus généralement la sécurité au sein des établissements pénitentiaires.

Depuis le 15 juin 2019, le renseignement pénitentiaire, restructuré sous forme de service à compétence nationale, est placé sous l'autorité hiérarchique directe du directeur de l'administration pénitentiaire. L'échelon central du service du renseignement pénitentiaire est chargé d'animer et de superviser, au niveau national, l'action du renseignement pénitentiaire.

II - Description du poste

Au sein de la cellule interrégionale du renseignement pénitentiaire, le délégué interrégional du renseignement pénitentiaire est placé sous l'autorité hiérarchique du chef de CIRP et son adjoint.

En matière de renseignement cet agent est chargé de deux missions principales :

Mission 1 : Assurer le suivi des détenus sensibles

- Rechercher, collecter et échanger des informations relatives aux événements judiciaires et à l'actualité des établissements pénitentiaires (échanges avec l'échelon central du SNRP, les partenaires institutionnels, les établissements pénitentiaires, etc.) ;
- Actualiser les informations sur les détenus faisant l'objet d'un suivi particulier ;
- Initier les demandes d'inscription et le retrait de détenus au répertoire des D.P.S. ;
- Répondre à des commandes spécifiques (synthèses comportementales, enquêtes, etc.) émanant des autres services de l'AP et de partenaires extérieurs ;
- Participer aux réunions animées par le SNRP ;
- Assurer la diffusion des bonnes pratiques validées par le SNRP ;
- Se déplacer au sein des établissements pour y entendre des sources humaines susceptibles d'informer le réseau du renseignement pénitentiaire et les services partenaires.

- Animer les réunions des délégués locaux au renseignement pénitentiaire (DLRP) et des CLRP (référénts milieu ouvert) ;
- Sur convocation de l'autorité judiciaire, participer aux réunions relatives à la tenue des procès sensibles et à la mise en œuvre de la coordination des forces de l'ordre durant les procès ;
- Participer aux réunions interministérielles relatives aux suivis terroristes et radicalisés dans le ressort de la CIRP.

Mission 2 : Gérer le réseau partenarial

- Constituer et animer son réseau partenarial ;
- Communiquer avec les acteurs de la vie en détention, notamment par le biais de déplacements dans les établissements pénitentiaires.

III - Compétences requises

- Excellente connaissance du fonctionnement de l'administration pénitentiaire, de ses métiers, de ses établissements et de la population pénale ;
- Rigueur organisationnelle et capacité à rendre compte ;
- Facilités de communication, aisance relationnelle ;
- Solides qualités rédactionnelles ;
- Bonnes capacités de synthèse et d'analyse ;
- Maîtrise des outils bureautiques et applicatifs informatiques ;
- Capacité à travailler en équipe et en transversalité au contact d'univers professionnels variés ;
- Etre titulaire d'un permis de conduire ;
- Notion de greffe (lecture et analyse de situations pénales) et connaissances juridiques de base.

Une expérience dans la conduite d'entretien, l'évaluation des publics demandeurs et le contrôle des déclarations serait particulièrement appréciée.

La maîtrise d'une langue étrangère constituerait une plus-value.

IV – Qualités requises

- Mobilité géographique (fréquents déplacements à prévoir) et grande disponibilité ;
- Capacité de recul et d'adaptation aux situations atypiques, en situation d'urgence, dégradée ou de tension ;
- Capacité d'analyse critique face à des situations complexes ;
- Forte déontologie professionnelle et sens du service public ;
- Parfaite discrétion, loyauté professionnelle ;
- Aptitude à être force de proposition.

Le poste nécessitant d'accéder à des informations relevant du secret de la défense nationale, le titulaire ne pourra être maintenu en poste que sous la condition d'obtention d'une habilitation au secret de la défense nationale, conformément aux dispositions des articles R. 2311-1 et suivants du code de la défense et de l'IGI1300 SGDSN/PSE du 30 novembre 2011.

Renseignements et candidatures :

- Candidatures à transmettre à : : etat-major-cirp-rennes.dap-snrp@justice.fr

Fiche de poste
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Intitulé de poste : CPIP à l'unité des politiques publiques d'insertion
Corps concerné : CPIP
Affectation : Ministère de la Justice
Direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille
Département des Politiques d'Insertion, de Probation et de Prévention de la Récidive
Localisation : DISP Marseille : 4 traverse de Rabat 13009 Marseille
Poste profilé : Oui **Statut du poste :** PV
Groupe RIFSEEP : sans objet **Durée d'affectation souhaitable sur le poste :**

ATTENTION : Le titulaire de ce poste est soumis à l'ordonnance n° 58-696 du 06 août 1958 modifiée, relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ; et au décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié, relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

I - Missions de l'unité :

Au sein du DPIPPR, l'Unité des politiques Publiques d'Insertion (UPPI) impulse, coordonne, met en œuvre et évalue les politiques nationales et régionales de développement des politiques publiques d'insertion.

Elle englobe la référence régionale sur le travail, la formation professionnelle, la culture, le culte et l'accès aux droits (maintien des liens familiaux, accès au droit...). Elle est en lien à la fois avec l'administration centrale et l'Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle (ATIGIP), mais aussi avec les 16 établissements pénitentiaires et les 6 services pénitentiaires d'insertion et de probation du ressort. Le partenariat est important également avec les autorités administratives et judiciaires ainsi que les partenaires institutionnels (services de l'Etat, Collectivités locales et territoriales) et associatifs.

II - Description du poste

Placé sous l'autorité directe de la cheffe de l'unité et de la cheffe de département, le CPIP assure :

- La supervision et la mise en œuvre des dispositifs de formation professionnelle des détenus

Assure l'accompagnement des chefs d'établissement et de leurs représentants dans la mise en œuvre des formations professionnelles en détention

Tient les données statistiques dans cette matière et les analyse

Participe en lien avec le DAI, le DSI et le DBF au montage technique et financier des plateaux techniques

Accompagne les établissements pénitentiaires dans leurs relations avec les organismes de formation

S'inscrit dans les travaux menés au niveau national avec l'ATIGIP ou la DAP

Travaille en partenariat avec les services de la Région pour assurer le bon déroulement des formations et des marchés publics y afférents

Participe aux différentes réunions et instances locales, régionales et nationales

- La coordination des suivis des Programmes Personnalisés d'accompagnement vers l'insertion professionnelle (PPAIP)

Participation, en lien avec le DBF, au renouvellement des marchés publics dédiés et aux travaux de l'ATIGIP sur le champ de l'orientation professionnelle

Evaluation quantitative et qualitative de ces dispositifs en lien avec les SPIP

Tenue de données statistiques et analyse

- Développement de l'accompagnement à l'emploi :

Recensement des dispositifs dedans dehors mis en œuvre propres à faciliter l'insertion professionnelle des détenus

Prend part au développement du partenariat régional avec les missions locales, le pôle emploi et la Direccte.

Participe en lien avec les autres unités du département à assurer la transversalité de l'action de certains partenaires notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

III - Compétences requises

- Connaissance des missions et de l'organisation de l'AP et des Services Judiciaires,
- Maîtrise des textes juridiques concernant la réglementation pénitentiaire,
- Maîtrise du fonctionnement et de l'organisation des SPIP, des modalités de prise en charge des PPSMJ, des relations entretenues par les SPIP et les établissements pénitentiaires avec les partenaires,
- Capacités d'adaptation et de réaction, sens de l'initiative, capacités à structurer et prioriser,
- Capacité d'analyse et de synthèse,
- Aisance dans l'expression écrite et orale,
- Connaissance et maîtrise des logiciels et applications informatiques,
- Aptitude à l'écoute et au dialogue, au travail en équipe et en transversalité

Personnes à contacter

Mme Carole CHEVALIER
Cheffe du DPIP
Carole.chevalier@justice.fr
Tél : 06 07 06 15 12

Mme Annie PEGHON
Cheffe de l'UPPI
Annie.peghon@justice.fr
Tél : 06 07 36 96 33

Fiche de poste
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Intitulé de poste : Conseiller(e) pénitentiaire d'insertion et de probation

Famille professionnelle (RMJ) :

Emplois-type (RMJ):

Corps concerné : CPIP

Grade : -

Affectation : DISP Toulouse – DPIPPr - UMA

Localisation : TOULOUSE

Poste profilé : Oui

Groupe RIFSEEP : Cotation

Statut du poste : PV

Durée d'affectation souhaitable sur le poste :

ATTENTION : Le titulaire de ce poste est soumis à l'ordonnance n° 58-696 du 06 août 1958 modifiée, relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ; et au décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié, relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

I - Missions et organisation du service

Le Département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive élabore à partir des politiques nationales, la politique interrégionale de prise en charge des personnes confiées à l'administration pénitentiaire. Il accompagne la mise en œuvre de cette politique dans les établissements et services du ressort, au titre d'une mesure judiciaire privative ou restrictive de liberté. Enfin, il évalue la façon dont elle est mise en œuvre sur les terrains de son ressort.

Il est dirigé par un chef de département est l'un des deux départements de mission, à ce titre, il est placé sous l'autorité du Directeur Interrégional Adjoint, directeur des missions.

Le département est composé de 4 unités : l'Unité méthodologie et accompagnement, l'Unité exécution des peines, l'Unité des politiques publiques d'insertion et l'Unité pédagogique régionale rattachée à l'éducation nationale

II - Description du poste

Le, la conseiller(e) pénitentiaire d'insertion et de probation est affecté(e) à l'unité méthodologie et accompagnement (UMA). L'UMA est composée d'une cheffe d'unité et deux CPIP. Il ou elle est placé(e) sous la responsabilité directe de la cheffe UMA et a pour résidence administrative TOULOUSE.

L'UMA est chargée :

- D'accompagner les changements organisationnels au sein des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)
- D'accompagner les équipes des SPIP dans la fiabilisation de l'utilisation des outils informatiques, statistiques et de suivi des activités ;
- D'accompagner la diffusion, au sein des SPIP, des méthodologies d'intervention et des pratiques professionnelles afférentes à la prise en charge des personnes placées sous-main de justice
- D'accompagner la mise en œuvre des évolutions législatives

Ses thématiques centrales sont : le RPO1, la LPJ, l'animation régionale des RT TIG, la gestion des CPIP placés, l'accompagnement des équipes sur les dispositifs expérimentaux ou nouveaux, la justice restaurative.

Le, la CPIP aura en charge plus particulièrement le suivi des statistiques des actions et activités déployées par les services, le suivi des bilans des actions menées par les SPIP (atteinte des objectifs, indicateurs de suivi, évaluation des projets innovants ...), la participation à l'animation de COPIL et groupes de travail régionaux, l'animation de réseaux spécifiques toujours en lien avec la cheffe UMA ou un autre membre du DPIPPr : réunions des psychologues, ASS, coordonnateurs socio culturels, RT TIG.

III - Compétences requises

Les « savoirs »

- Maîtrise des textes juridiques relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'administration pénitentiaire.
- Maîtrise du RPO1 (assises théoriques)

- Maîtrise de l'ensemble des textes législatifs relatifs à l'exécution des peines

Les « savoir-être »

- être en capacité de s'adapter à des situations et des interlocuteurs divers
- être en capacité de rester neutre et impartial,
- être rigoureux
- être intègre et disponible.
- démontrer de la curiosité intellectuelle et être force de proposition.

Les « savoir-faire »

- Savoir s'organiser et être à l'aise avec l'informatique afin de créer des outils.
- Savoir conduire des projets et faire preuve de clarté dans l'expression orale et écrite
- Savoir animer des réunions de travail
- Savoir respecter la confidentialité des échanges et des situations
- savoir travailler en équipe et en partenariat

Il est attendu du ou de la candidate des expériences de travail tant en MO qu'en MF. Des compétences acquises dans le cadre de la formation continue et mises en œuvre au profit du public (lors d'actions collectives, justice restaurative, ACC, EM), ainsi que des compétences ou expériences dans les domaines transversaux seront appréciées.

Renseignements et candidatures :

Stephanie.lienard@justice.fr et celine.corsetti@justice.fr